

FCP SALAMETT CAP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2020

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « Arab Financial Consultants », nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP SALAMETT CAP** » (le « Fonds »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à.....	98 614 466 TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à	4 645 626 TND
Un résultat net bénéficiaire de	4 341 117 TND

A notre avis, les états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP SALAMETT CAP** » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds Commun de Placements au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placements conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

La note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société de gestion du Fonds Commun de Placements. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds Commun de Placements dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire du Fonds Commun de Placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au gestionnaire du Fonds de surveiller le processus d'information financière du Fonds Commun de Placements.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, l'examen de la composition de l'actif net de FCP SALAMETT CAP, pour l'exercice 2020, nous a permis de déceler que le ratio de liquidité a dépassé 20% de l'actif ; cette situation devrait être régularisée conformément à l'article 2 du décret 2001/2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 19 mars 2021

Le Commissaire aux comptes :
CABINET ZAHAF & ASSOCIES
Aida CHARFI

BILAN
ARRETE AU 31/12/2020
(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2020	31/12/2019
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	74 556 867	58 352 999
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4 897 539	4 716 885
b- Obligations et valeurs assimilées	69 659 328	53 636 114
AC2- Placements monétaires et disponibilités	24 101 336	7 136 773
a- Placements monétaires	2 411 534	0
b- Disponibilités	21 689 802	7 136 773
AC3- Créances d'exploitation	31 084	58 626
AC4- Autres actifs	0	0
TOTAL ACTIF	98 689 287	65 548 398
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	40 805	28 667
PA2- Autres créditeurs divers	34 016	14 010
TOTAL PASSIF	74 821	42 677
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	93 438 073	62 303 493
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		
b- Sommes distribuables de l'exercice	5 176 393	3 202 229
ACTIF NET	98 614 466	65 505 721
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	98 689 287	65 548 398

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2020
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2020</u> <u>Au 31/12/2020</u>	<u>Du 01/01/2019</u> <u>Au 31/12/2019</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	4 436 927	3 947 385
a- Dividendes	964 593	748 800
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	3 472 334	3 198 585
PR 2- Revenus des placements monétaires	1 169 761	370 485
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	5 606 688	4 317 870
CH 1- Charges de gestion des placements	870 809	692 010
REVENU NET DES PLACEMENTS	4 735 879	3 625 860
CH 2- Autres charges	90 253	71 472
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 645 626	3 554 388
Régularisations du résultat d'exploitation	530 767	-352 159
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	5 176 393	3 202 229
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-530 767	352 159
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	68 502	119 388
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-367 743	-410 924
Frais de négociation de titres	-5 268	-3 443
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	4 341 117	3 259 409

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2020**

	<u>Du 01/01/2020</u> <u>Au 31/12/2020</u>	<u>Du 01/01/2019</u> <u>Au 31/12/2019</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d 'Exploitation	4 645 626	3 554 388
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	68 502	119 389
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-367 743	-410 924
d- Frais de négociation de titres	-5 268	-3 443
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	110 832 356	55 932 480
_ Régularisation des sommes non distribuables	677 979	492 997
_ Régularisation des sommes distribuables	4 102 947	1 586 110
b- Rachats		
_ Capital	-82 480 064	-67 900 505
_ Régularisation des sommes non distribuables	-771 863	-365 460
_ Régularisation des sommes distribuables	-3 593 726	-1 938 269
VARIATION DE L'ACTIF NET	33 108 745	-8 933 238
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	65 505 721	74 438 959
b- en fin d'exercice	98 614 466	65 505 721
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	3 920 147	4 663 043
b- en fin d'exercice	5 623 513	3 920 147
VALEUR LIQUIDATIVE	17,536	16,710
AN6- TAUX DE RENDEMENT	4,94%	4,67%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

1. PRESENTATION GENERALE DU FCP SALAMETT CAP

Le « Fonds commun de placement SALAMETT CAP » en abrégé « FCP SALAMETT CAP » de catégorie Obligataire et de capitalisation, régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, a obtenu l'agrément du CMF N°21-2006 en date du 24 Mai 2006.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 10 000 parts de 10 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers du Fonds Commun de Placements ont été arrêtés au 31 décembre 2020 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 ».

Le « Fonds commun de placement SALAMETT CAP » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif Net
Titres OPCVM				
FCP Salamett Plus	6 500	73 502	75 257	0,08%
Sanadett Sicav	44 085	4 806 802	4 822 282	4,89%
Total		4 880 304	4 897 539	4,97%

b. Obligations et valeurs assimilées

b.1 Les obligations de sociétés

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif Net
ABC BANK 2018-1	10 000	600 000	622 140	0,63%
Amen Bank SUB 2008 B	10 000	400 000	413 808	0,42%
Amen Bank SUB 2009	3 000	79 905	81 185	0,08%
Amen Bank SUB 2012	10 000	200 000	203 857	0,21%
Amen Bank sub 2016/1	5 000	100 000	100 665	0,10%
Amen Bank sub 2017-1	10 000	400 000	415 916	0,42%
Amen Bank sub 2020-3	40 000	4 000 000	4 014 834	4,07%
ATB 2007/ 1 CATEG D	40 000	1 920 000	2 003 701	2,03%
ATB SUB 2017 Cat A	50 000	5 000 000	5 289 600	5,36%
ATB SUB 2017 Cat B	8400	672 000	711 137	0,72%
ATL 2015/1	17 000	680 000	700 124	0,71%
ATL 2015/2 C	1 000	60 000	63 161	0,06%
ATL 2017 /1 A	10 000	400 000	419 328	0,43%
ATL 2017/1 C	10 000	800 000	839 936	0,85%
ATL SUB 2017	20 000	1 600 000	1 621 332	1,64%
ATL 2018/1 B	15 000	900 000	930 405	0,94%
ATL 2018 /1 B	6 690	401 400	414 961	0,42%
ATL 2019/1 A	7 200	576 000	579 808	0,59%
ATL 2020-1	40 000	4 000 000	4 069 532	4,13%
ATTIJARI LEASING 2014	2 320	46 400	46 447	0,05%
ATTIJARI BANK SUB 2015	30 000	1 400 000	1 414 499	1,43%
ATTIJARI BANK SUB 2017	20 000	800 000	827 897	0,84%
ATTIJARI LEASING 2017/1	5 000	200 000	200 339	0,20%
ATTIJARI LEASING 2018/1	15 000	900 000	936 690	0,95%
ATTIJARI LEASING 2020/1	15 000	1 500 000	1 522 241	1,54%
BH SUB 2018-1	25 000	1 500 000	1 575 748	1,60%
BNA SUB 2017	19 000	760 000	787 118	0,80%
BNA SUB 2018-1	20 000	1 200 000	1 234 087	1,25%
CIL 2016/1	10 000	200 000	207 562	0,21%
CIL 2016/2	5 000	200 000	210 525	0,21%
CIL 2017/2	3 000	180 000	189 158	0,19%
Hannibal Lease Sub 2015/1	10 000	400 000	402 569	0,41%
Hannibal Lease 2015/2	5 000	300 000	314 401	0,32%
Hannibal Lease 2016/2	5 000	100 000	100 569	0,10%
Hannibel Lease 2017-2	5 000	200 000	205 868	0,21%
Hannibal Lease 2017/3	10 000	600 000	635 777	0,64%
Hannibal Lease B 2020-3	20 000	2 000 000	2 008 127	2,04%
Hannibal Lease 2020-2	40 000	4 000 000	4 045 536	4,10%
Modern Leasing sub 2018-1	10 000	600 000	630 004	0,64%
STB 2008/1 CAT D	60 000	3 120 000	3 262 169	3,31%
STB 2008/2	40 000	1 250 000	1 306 475	1,32%
STB SUB 2011	25 000	500 000	530 842	0,54%
Tunisie Leasing 2014/2	20 000	400 000	401 159	0,41%

Tunisie Leasing 2016-1	10 000	600 000	627 620	0,64%
Tunisie Leasing sub 2016	10 000	400 000	420 389	0,43%
Tunisie Leasing 2017/1	15 000	600 000	620 652	0,63%
Tunisie Leasing Factoring 2020	7 000	700 000	706 762	0,72%
UIB 2009/1	10 000	450 000	459 667	0,47%
UIB 2011	20 000	200 000	204 477	0,21%
UIB SUB 2016	5 000	200 000	211 678	0,21%
UNIFACTOR 2015 T variable B	22500	450 000	479 061	0,49%
UNIFACTOR 2015 T fixe A	950	19 000	19 962	0,02%
UNIFACTOR 2018 B	6 000	360 000	362 391	0,37%
Total		49 124 705	50 603 897	51,31%

b.2 Emprunts d'État

Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'actif net
BTA 5,75% janvier 2021	2 000	1 999 669	2 088 897	2,12%
BTA 6% juin 2023	4 000	3 911 165	4 016 370	4,07%
BTA 6% avril 2023	4 000	3 960 955	4 099 300	4,16%
BTA 6% janvier 2024	1 800	1 743 207	1 827 003	1,85%
BTA 6,3%octobre 2026	3 500	3 437 242	3 475 422	3,52%
BTA 6,7% avril 2028	3 500	3 361 908	3 497 083	3,55%
Emprunt National CAT C	1 000	50 000	51 357	0,05%
Total		18 464 145	19 055 431	19,32%

Les mouvements du portefeuille-titres de FCP SALAMETT CAP :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du fonds commun de placements « FCP SALAMETT CAP », se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- Valeur latentes	Valeur au 31/12	+/- valeur Réalisées
Solde au 31-12-2019	56 387 765	1 904 028	61 207	58 352 999	
Acquisition de l'exercice					
Emprunt de société	24 264 000			24 264 000	
Titres OPCVM	25 214 049			25 214 049	
Remboursement et Cession de l'exercice					
Cession Emprunt de société	-315 000			-315 000	
Cession Emprunt d'état					
Remboursement Emprunt de société	-8 192 210			-8 192 210	
Remboursement Emprunt d'état	-12 500			-12 500	
Cession TitresOPCVM	-24 989 423			-24 989 423	-367 743
Décote /surcote Emprunt d'état	112 473			112 473	
Variation des intérêts courus		166 451		166 451	
Variation des +/- latentes			-43 972*	-43 972	
Solde au 31-12-2020	72 469 154	2 070 479	17 235	74 556 867	-367 743

(*) Hors décote et surcote des emprunts d'Etat

AC2- les placements monétaires et disponibilités

a. Les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020, à **2 411 534** Dinars et représentant les placements monétaires et qui se détaillent comme suit :

Billets de Trésorerie	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'actif net
SOMOCER 2MD10%180 j 16/06	2 000	1 923 810	1 929 735	1,96%
SOTEMAIL 0,5MD10%180 j 22/06	500	480 952	481 799	0,49%
Total		2 404 762	2 411 534	2,45%

b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020, à **21 689 802** Dinars et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

AC3- Créances d'exploitation

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Retenue à la source achat BTA	31 084	58 626
Total	31 084	58 626

PA1- Opérateurs créditeurs

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération à payer au gestionnaire	17 005	16 767
Rémunération à payer au dépositaire	23 800	11 900
Total	40 805	28 667

PA2- Autres créditeurs divers

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Redevances CMF	9 664	5 601
Intérêts intercalaires sur emprunt obligataire TLF 2020	11 165	0
Retenues à la source	13 187	8 409
Total	34 016	14 010

CP1- Capital

	31/12/2020	31/12/2019
Capital début d'exercice		
Montant	62 303 493	70 897 260
Nombre de titres	3 920 147	4 663 043
Nombre de porteurs de parts	88	94
Souscriptions réalisées		
Montant	110 832 356	55 932 480
Nombre de titres émis	6 639 784	3 513 062
Nombre de porteurs de parts entrants	15	12
Rachats effectués		
Montant	82 480 064	67 900 505
Nombre de titres rachetés	4 936 418	4 255 958
Nombre de porteurs de parts sortants	14	18
Autres effets s/capital		
Somme distribuable de l'exercice antérieur ⁽¹⁾	3 202 229	3 541 699
Régularisation des sommes non distribuables	-93 885	127 537
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-367 743	-410 924
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	68 502	119 389
Frais de négociation de titres	-5 268	-3 443
Capital fin d'exercice		
Montant	93 438 073	62 303 493
Nombre de titres	5 623 513	3 920 147
Nombre de porteurs de parts	89	88

(1) Conformément à l'article 17 du prospectus du fonds « FCP Salamett Cap », les sommes distribuables de l'exercice 2019 ont été intégralement capitalisées.

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts.

Le solde de ce poste au 31 décembre 2020 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de l'exercice	4 645 626
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	530 767
SOMMES DISTRIBUABLES	5 176 393

PR1- Revenus du portefeuille titres

Désignation	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Revenus des titres OPCVM	964 593	748 800
Revenus des emprunts d'Etat	929 989	977 508
Revenus des obligations	2 542 345	2 221 077
TOTAL	4 436 927	3 947 385

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Revenus des billets de trésorerie	346 954	17 022
Intérêts des comptes de dépôt	822 807	353 463
TOTAL	1 169 761	370 485

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	858 909	680 110
Rémunération du dépositaire	11 900	11 900
Total	870 809	692 010

CH2- Autres charges

Désignation	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Redevance CMF	90 217	71 436
Charges Diverses	36	36
Total	90 253	71 472

5. AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016
<input type="checkbox"/> Revenus des placements	0,997	1,101	1,003	0,774	0,650
<input type="checkbox"/> Charges de gestion des placements	-0,155	-0,177	-0,161	-0,147	-0,129
Revenu net des placements	0,842	0,925	0,842	0,627	0,521
<input type="checkbox"/> Autres charges d'exploitation	-0,016	-0,018	-0,017	-0,015	-0,013
Résultat d'exploitation (1)	0,826	0,907	0,825	0,611	0,508
<input type="checkbox"/> Régularisation du résultat d'exploitation	0,094	-0,090	-0,066	-0,018	0,035
Sommes distribuables de l'exercice	0,920	0,817	0,760	0,594	0,543
<input type="checkbox"/> Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,094	0,090	0,066	0,018	-0,035
<input type="checkbox"/> Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	0,012	0,030	0,040	0,004	0,029
<input type="checkbox"/> Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	-0,065	-0,105	-0,103	0,008	0,012
<input type="checkbox"/> Frais de négociation de titres	-0,001	-0,001	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-0,054	-0,075	-0,062	0,011	0,042
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,772	0,831	0,763	0,623	0,549
<input type="checkbox"/>					
<input type="checkbox"/> Résultat non distribuable de l'exercice	-0,054	-0,075	-0,062	0,011	0,042
<input type="checkbox"/> Régularisation du résultat non distribuable	-0,021	0,005	0,012	0,005	0,011
<input type="checkbox"/> Sommes non distribuables de l'exercice	-0,075	-0,070	-0,051	0,016	0,053
<input type="checkbox"/>					
Nombre de parts	5 623 513	3 920 147	4 663 043	4 418 499	3 515 891
Valeur liquidative	17,536	16,710	15,964	15,255	14,649

5-2 Ratios de gestion des placements

	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016
· Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,97%	0,97%	0,96%	0,96%	0,97%
· Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%
· Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,16%	4,98%	4,93%	3,98%	3,78%
	90 027 938	71 424 759	78 072 516	67 851 713	47 107 063

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% HT calculé sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de 7 000 Dinars HT.

Par ailleurs, la commission de dépôt a été révisée à la hausse, elle est de 0,15% HT de l'actif net avec un maximum de 10 000 dinars HT par an au lieu de 0,10% HT de l'actif net avec un maximum de 7 000 dinars HT par an. Cette modification est entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2019.